

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

L'Organisation démocratique de la vie sociale

l'après les enseignements de l'Église

par

l'abbé André DEROO

Aumônier du Secrétariat social de Roubaix-Tourcoing



Avril 1948

N° 411

1961, RUE RACHEL EST, MONTRÉAL

Prix : 15 sous

Tous droits réservés

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913). Arthur Saint-Pierre
- 7 et 12. *La Caisse populaire.* Alphonse Desjardins
15. *L'Encyclique « Rerum notarum ».* S. S. Léon XIII
- 18-19. *Contre l'alcool.* Dr Joseph Gauvreau
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Gouin, P. S. S.
30. *L'Utopie socialiste — I.* XXX
- 34-35. *L'Eglise et progrès social.* Chanoine Desgranges
46. *A propos d'immunité.* R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Comptoir coopératif.* Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
- 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.* Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale.* Antonio Perrault
- 92-93. *La Grèce et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale.* Ed. Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Paquet
97. *Syndicats patronaux.* Abbé Emile Cloutier
100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer.* XXX
103. *Les Caisse Desjardins, œuvre sociale.* Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* E. S. P.
106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène Lapointe
110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan
112. *Le Charbon au Canada.* Paul Chartier, S. J.
- 113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Al. Dugré, S. J.
115. *Les Trois Étapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert
- 116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile.* Dr Joseph Gauvreau
- 120-121. *Le Chômage.* Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme.* S. G. Mgr Lafleche
125. *L'Apprentissage.* E. S. P.
- 126-127. *Notre problème agricole.* Charles Gagné
128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager.* Abbé Arm. Beaugard
130. *Le Domaine rural canadien.* G. Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.* R. P. Adéard Dugré, S. J.
- 133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis
- 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Éducation de la justice.* R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salsmans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical.* Max. Turmann
- 145-146. *Le Conseil national d'Éducation.* C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Éclaireurs canadiens-français.* R. P. Adéard Dugré, S. J.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé.* Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
- 156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Émile Farley, C. S. V.
- 159-160. *Les Allocations familiales.* R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX
163. *La Réforme du calendrier.* J.-H. Richardson
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne.* Georges Bouchard
165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada.* E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.* Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hiver.* Albert Rioux
170. *Le Cinéma.* Oscar Hamel
171. *La Crise protestante.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
- 172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure.* Péninsulaire
175. *Chefs ouvriers catholiques.* L.-G. Hogue
176. *La Mission sociale de l'hygiène.* Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage.* R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme, source de richesse.* Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse.* Dr J.-C. Bourgois
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.* Joseph Risi

L'Organisation démocratique de la vie sociale

d'après les récents enseignements de l'Église

par l'abbé André DEROO

INTRODUCTION

Aspect politique et aspect social de la démocratie

L'étude que nous entreprenons s'énonce ainsi: *Récents enseignements de l'Église sur l'organisation démocratique de la vie sociale.*

Avant d'aborder le développement de ce thème, il n'est pas inutile de noter que cette étude avait été primitivement envisagée sous un aspect quelque peu différent. Il avait d'abord été question, en effet, des « récents enseignements de l'Église sur la démocratie ». N'apparaît-il pas tout de suite que le contenu de ces deux propositions diffère sensiblement? Il y a plus, nous semble-t-il, dans « organisation démocratique de la vie sociale » que dans « démocratie ».

A première vue, en effet, on serait porté à n'envisager la démocratie que sous un aspect politique, en considérant, suivant l'acception courante, que ce terme désigne tel régime de gouvernement dans lequel le peuple participe effectivement, — bien que selon des modalités diverses, — à l'exercice du pouvoir politique au nom du principe de la souveraineté nationale.

Certes, bien des considérations interviennent pour justifier la participation populaire à l'exercice du pouvoir. Mais il ne suffit pas de constater ou d'affirmer l'existence des droits en vertu desquels l'individu se voit conférer les prérogatives du citoyen, franchissant le fossé qui sépare *l'état de sujétion*, dans

lequel l'homme est passivement soumis à une autorité absolue et indiscutable, de *l'état de citoyenneté*, dans lequel l'homme se voit reconnaître la faculté d'intervenir dans l'organisation et l'administration des affaires publiques. Ces droits que l'on invoque pour remettre à l'homme la possibilité de participer à l'exercice du pouvoir dérivent, il faut le dire tout de suite, des caractéristiques mêmes de la nature de l'homme. Dès que l'on se réfère à ces caractères essentiels de la personne humaine, on est amené à considérer que *la démocratie bien comprise* ne devrait exiger la participation du peuple à l'exercice du pouvoir politique que comme une *conséquence*, ou, si l'on veut, un couronnement, *du légitime épanouissement de la personne humaine*, constituée en dignité, tenue pour majeure et, à ces titres, habilitée à promouvoir, à défendre librement ses intérêts matériels, intellectuels et moraux dans tous les domaines: culturel, familial, professionnel et social.

Si l'on admet cela, on est bien obligé d'étendre la notion de démocratie à d'autres aspects que le seul aspect politique. *C'est, d'une façon générale, de la vie de l'homme, laquelle se situe nécessairement dans son cadre social, que l'on pourra dire*, suivant le cas, *qu'elle répond ou non à une conception démocratique*. Et l'on voit, dès lors, combien il est intéressant de porter son attention non pas simplement sur la démocratie, mais bien sur l'organisation démocratique de la vie sociale.

En effet, ainsi présenté, le sujet ouvre des perspectives d'autant plus vastes qu'il s'étend aux multiples problèmes que pose la vie en société.

Cet exposé comprendra trois parties assez inégales.

Premièrement, il convient d'examiner ce que l'on entend par démocratie.

En second lieu, il est utile de constater que l'Église, dans le passé, a observé une attitude et tenu un langage qui préparaient les voies aux récents enseignements qui nous retiendront plus longuement, cela va de soi, dans notre dernière partie.

PREMIÈRE PARTIE

Ce qu'on entend par démocratie

DES MOTS USÉS

A une époque où, à chaque instant et en toute occasion, le vocable « démocratie » retentit dans les discours, s'inscrit dans les livres et les journaux, s'affiche sur les murs, il importe que nous prenions ce mot selon la signification exacte qu'il doit recouvrir, et que nous lui accordions la valeur qui convient, selon qu'il est prononcé avec plus ou moins d'à-propos. Nombre de réalités perdent de leur relief, trop souvent dans la mesure où le vocabulaire perd de sa rigueur, finissant par s'énerver et s'altérer à la suite d'un usage inconsidéré. Par suite de cette faiblesse de notre temps qu'est un insatiable verbalisme, le langage qui devrait exprimer la richesse de la pensée ne nous offre plus, en bien des rencontres, que la paille des mots là où devrait s'amasser le grain des choses, et nos contemporains prennent fort aisément l'une pour l'autre, et s'en contentent, inconscients sans doute de leur erreur. Or, des mots comme démocratie, idéal démocratique, ont subi, n'est-il pas vrai, les effets d'une profonde érosion résultant tant de leur emploi dans des discussions aussi passionnées que stériles, que de leur usage dans des slogans inventés pour servir des propagandes diverses et parfois contradictoires.

Qu'à cela ne tienne! S'il nous est demandé de recueillir la pensée des Souverains Pontifes à l'égard de l'organisation démocratique de la vie sociale, il est clair que les déclarations que nous trouverons dans les documents pontificaux s'imposent en rigueur de terme. Il faut donc prendre ici le mot démocratie avec tout le sérieux qui convient et qui est commandé à la fois par la gravité du sujet et par le respect qui est dû à la parole pontificale.

LES FONDEMENTS DE LA DÉMOCRATIE

Aujourd'hui, comme hier, les mots démocratie, démocrate, continuent donc de revêtir les significations les plus diverses, à moins que parfois ils ne signifient plus rien du tout. Que peut valoir le propos qu'un journal parisien prêtait, vers le mois de mai 1947, au général MacArthur qui, paraît-il, clamait aux

Japonais: « Je vous baptise démocrates, vous êtes démocrates, conduisez-vous comme tels. » La démocratie est-elle donc le fruit d'une suggestion et s'impose-t-elle ainsi à une race ou à un pays, ou bien est-elle une *réalité* dont l'existence est liée à cette exigence que manifeste l'homme de proclamer la transcendence de la personne du citoyen par rapport à l'État et de revendiquer en conséquence l'autonomie des communautés naturelles encadrant la personne, pour en sauvegarder, face à l'État, les droits et les intérêts primordiaux ?

Nous nous en tiendrons pour notre part à cette vue de la réalité qu'il importe d'ailleurs d'éclairer en rappelant quels sont les fondements de la démocratie.

Elle repose sur le principe de l'égalité des droits individuels, c'est-à-dire sur la possibilité pour tous les individus de se développer librement. Elle ne supprime pas les classes, cela ne semble guère possible; mais, supprimant leurs cloisons, elle force les classes à communiquer, à s'ouvrir les unes aux autres. Elle ne supprime pas l'élite; aucun État ne peut s'en passer; mais elle la rend mobile, accessible à tous, se recrutant non plus d'après la naissance ni la richesse, mais d'après la compétence et le mérite. « La démocratie, a-t-on dit, c'est l'aristocratie au concours »: c'est l'ascension possible pour tous vers les classes dirigeantes, comme aussi la chute possible de haut en bas de l'échelle sociale, la dégradation toujours menaçante. Si la plupart des citoyens ne jouent pas un grand rôle dans l'État, tous cependant peuvent en jouer un, s'ils remplissent les conditions nécessaires. Le plus grand nombre n'a pas une grosse part de responsabilité dans la gestion des affaires communes, mais chacun a ses responsabilités, proportionnées à sa capacité, et à sa bonne volonté.

PLUS QU'UNE FORME DE GOUVERNEMENT

Ainsi entendue, la démocratie apparaît bien comme un mode d'organisation sociale et politique, plutôt que comme une stricte forme de gouvernement. Si nous nous en étions tenu à ce dernier aspect de la réalité, nous aurions pu sans doute nous borner à énoncer telle ou telle définition classique: celle de Lincoln, souvent reprise: la démocratie est le gouvernement par le peuple et pour le peuple; celle formulée par Jouhaux dans les années d'avant-guerre: la démocratie réalise l'identité des gouvernants et des gouvernés ou du moins tend à l'identification maximum des gouvernants et des gouvernés. On parle

aussi plus brièvement du gouvernement de la multitude, du gouvernement du peuple, en s'en tenant au sens purement étymologique.

Ces définitions ont l'avantage de ne point nous faire sortir des zones sereines de la spéculation. Elles projettent sous nos yeux des vues quasi idéales d'une réalité qui, en fait, dans le concret, affecte des formes très diverses à propos desquelles la critique n'a point de peine à s'exercer. Il n'est pas question d'entrer ici dans des distinctions d'ordre technique qui amèneraient des explications sur ce qu'est la démocratie directe et la démocratie indirecte. Nous ne nous arrêterons pas davantage à considérer une démocratie dite historique et la démocratie dite orientale, que l'on appelle parfois tout uniment la démocratie communiste, qui confine au totalitarisme, mais que l'on doit bien appeler encore « démocratie » puisque les communistes tiennent à ce titre et prétendent même être les seuls à entretenir un régime authentique de démocratie. Pour ceux qui souhaiteraient approfondir ce sujet passionnant, nous nous bornerons à signaler deux références intéressantes: un article du R. P. Desqueyrat dans le premier fascicule des *Travaux de l'Action Populaire*: « A quelles conditions peut-on se dire démocrate? », et un article de Georges Vedel, dans les *Études* de janvier 1946: « Existe-t-il deux conceptions de la démocratie? »

DÉMOCRATIE ET IDÉAL CHRÉTIEN

Il n'est pas question non plus de nous attarder à évoquer les polémiques auxquelles a pu et peut encore donner lieu l'existence de gouvernements de forme démocratique ou se réclamant de l'idéal démocratique.

Fréquemment, l'on a attaqué la démocratie au nom de l'idéal chrétien. Certes les occasions ne manquent pas de mettre en évidence que l'idéal démocratique, prenant, par exemple, figure de mystique, tourne à l'ersatz de religion et qu'on peut, hélas! la voir « vécue dans l'âme des hommes, avec tous les instincts, les rêves et les passions qui lui font cortège ». Ainsi s'exprime Gustave Thibon lorsqu'il entreprend de confronter, dans son livre *Retour au Réel*, « Christianisme et Mystique démocratique », pour arriver à conclure que la démocratie n'est qu'une parodie du christianisme et que, malgré les apparences séduisantes, tout les sépare. Encore une fois, dans cette analyse que Thibon mène en moraliste et dans le jugement qu'il porte, il s'agit d'une mystique démocratique comman-

dant un mouvement qui a produit, dit-il, des fruits tels que le libéralisme, le socialisme et le communisme; mais, prenons-y garde: on serait facilement porté à infliger à la démocratie même une condamnation qui ne doit atteindre en fait que les déviations de la vraie démocratie, ces déviations, quelles qu'elles soient, se ramenant à un dangereux et destructeur démocratisme, qui use souvent des procédés trompeurs de la démagogie.

De ce que les résultats ne soient pas toujours réconfortants, doit-on conclure qu'il n'y a rien à faire qu'à se renfermer dans une attitude négative d'opposition? Ce n'est pas ce que pense l'Église. Aujourd'hui, comme il y a cinquante ans et cent ans, aujourd'hui comme toujours, elle considère les événements sociaux avec une clairvoyance avertie et une sérénité confiante pour définir les positions à tenir en face de la réalité et inculquer à ses fils les principes d'action qu'elle juge adaptés aux nécessités du moment.

L'Église jamais ne fait figure de découragée. Elle-même travaille depuis des siècles la pâte humaine si rétive sous l'action du levain qui doit la soulever. Faut-il repenser les problèmes? modifier les méthodes? L'Église aux tournants de l'histoire ne manque jamais d'indiquer les voies droites, les voies du salut.

L'ÉGLISE N'EST PAS RESPONSABLE DES DÉBOIRES DE LA DÉMOCRATIE

Et pourtant l'on a pu écrire à son propos ces lignes qui portent un jugement attristant sur l'apparente faillite de son action millénaire:

« C'est une constatation terriblement grave, que le christianisme, par son évolution spontanée, et bien que dépositaire de la plus belle doctrine de charité, n'ait pu obtenir du monde qu'il réalisât par vertu les bribes d'équité, de justice et de liberté que les masses lui ont arrachées de force.

« Ce n'est pas nécessairement le signe d'un manque de vitalité chez lui, c'est la preuve que l'homme, pris en bloc, ne peut arriver à l'équilibre collectif par le jeu des vertus individuelles, et qu'il doit être poussé, forcé, contenu et enchaîné par les réflexes de l'instinct. L'homme a dédaigné, même depuis le Christ, une progression morale vraie. »

Remarquons que ce jugement, porté sur ce que nous n'appellerons encore une fois que l'apparente faillite du christia-

nisme, peut s'appliquer exactement aux mécomptes imputables à la démocratie.

Nous nous permettons de faire ce rapprochement parce que, de nos jours, on considère volontiers que la vraie et saine démocratie est manifestement informée de christianisme et qu'elle apparaît comme l'incarnation, dans l'ordre social et politique, de la révélation évangélique.

A ce titre, comme à bien d'autres, on est obligé de dire ce qui a été maintes fois répété depuis saint Thomas d'Aquin, que la forme démocratique d'organisation de la société est celle qui exige le maximum de vertus. Or, que constate-t-on ? L'auteur que nous citons il y a un instant, Étienne de Greef, dans son livre *Notre Destinée et nos instincts*, écrit encore ceci que nous appliquerons aux déboires affligeants qui accompagnent les meilleures réussites de l'effort démocratique.

« Aucune des réalisations sociales, écrit-il, n'ayant été le produit d'un progrès moral des individus, mais ceux-ci étant restés exactement les mêmes avant et après, aucun progrès moral véritable n'accompagne les réformes obtenues, et la même vie instinctive continue. Les mêmes réflexes qui ont engendré, çà et là, une libération relative de l'homme, engendrent, en continuant aveuglément, un esclavage pire que tous ceux dont nous avons pu avoir connaissance... »

L'ÉGLISE FAIT CONFIANCE À L'HOMME

Ce qui est certain pour nous, c'est que l'Église, fidèle en cela aux leçons de son Fondateur et de son Maître, fait, malgré tout, confiance à l'homme et jamais ne brise le roseau qui plie ni n'éteint la mèche qui fume. Pas davantage elle ne place sa lampe sous le boisseau; c'est au grand jour qu'elle projette sa lumière pour qu'en soient éclairés tous ceux qui se trouvent dans la maison. On le verra bien lorsqu'on dépouillera les récents enseignements pontificaux sur le sujet qui nous occupe.

Auparavant, toutefois, il semble opportun et intéressant de montrer que si l'on parle de « récents » enseignements pontificaux, c'est qu'il y a eu, dans le passé, des interventions des Papes manifestant les mêmes préoccupations, si bien que l'on accueillera la parole d'aujourd'hui avec une docilité respectueuse d'autant plus empressée que l'on aura vu qu'elle n'est pas une nouveauté, mais une suite dans la ligne harmonieuse et continue des directives de l'Église.

DEUXIÈME PARTIE

Les enseignements de l'Église et la démocratie au XIX^e siècle

À CÉSAR, CE QUI EST À CÉSAR...

Lorsque le Christ prononça cette formule lapidaire: « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », non seulement il définit les principes qui doivent présider aux distinctions et aux rapports entre le spirituel et le temporel, mais il fournit déjà l'indication providentielle et salutaire qui orienterait les esprits vers la solution démocratique des problèmes politiques et sociaux.

L'État a un domaine propre. La vie sociale ne se règle pas selon des formules figées, univoques, propres à infliger à tous les hommes le passage au laminoir qui réalise l'uniformisation de tous par rapport à un gabarit déterminé une fois pour toutes. Si l'on dessinait le schéma de l'œuvre civilisatrice de l'Église à travers les âges — et il suffit pour s'en rendre compte d'ouvrir un manuel d'histoire ecclésiastique ou le classique *Rôle social de l'Église* de Chénon — l'on verrait que depuis l'antiquité, assumée avec son cortège de tyrannies et d'esclavage, jusqu'à l'époque des communes et des corporations, et jusqu'à notre monde contemporain plongé dans un nouveau paganisme où la statolâtrie et le totalitarisme appellent de nouvelles libérations de l'homme en face de l'État envahissant, toujours les successeurs du Christ et des Apôtres ont médité avec efficacité le célèbre mot de Jésus: *Misereor super turbam*, J'ai pitié de cette foule. » Pie XII dira dans son Message de Noël 1942: « Le *Misereor super turbam* dont s'inspire toute la vie du Christ, demeure pour nous une consigne sacrée et inviolable qui vaut pour tous les siècles et pour toutes les situations humaines. A moins de se renier elle-même et de renoncer à sa mission maternelle, l'Église doit prêter l'oreille au cri d'angoisse filiale qui monte vers elle de toutes les classes de l'humanité. » Bornons-nous à l'action particulièrement admirable enregistrée par l'histoire depuis une centaine d'années.

« ... PASSONS AUX BARBARES ET SUIVONS PIE IX »

En 1846, Pie IX montait sur le trône de Pierre, succédant à Grégoire XVI dont Hergenröther a écrit que « son dévoue-

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

ment à l'amélioration des classes populaires est indiscutable et que, de son temps déjà, il fut hautement proclamé par le peuple lui-même ». Pour Pie IX, on sait quel empressement il apporta à faire, avant que les vœux de ses sujets devinssent des exigences, comme l'a écrit un historien, « des concessions volontaires au progrès matériel, à l'exercice de la liberté politique, à l'association plus directe et plus intime du peuple au gouvernement de l'État ». Cette façon d'agir n'empêcha point, on le sait, les émeutes de 1848, la prise de Rome par les insurgés, l'exil du Pape à Gaète.

L'attitude du Pape suscita remous et critiques, mais il y eut chez nous des voix courageuses et clairvoyantes pour y répondre : celle d'un Montalembert qui disait le 11 janvier 1848, à la Chambre des Pairs : « Je ne puis pas, moi, catholique, avoir la témérité de juger le pape Pie IX. Mais si je le pouvais, je dirais qu'il a été irréprochable... S'il échoue, messieurs, ... cela ne prouvera pas qu'il ait été imprudent, qu'il était fasciné; mais, je le dis à regret, cela ne prouvera qu'une chose, c'est que l'Italie est incapable de posséder une liberté régulière, pure et généreuse comme celle qu'il veut lui donner. »

De son côté, Ozanam écrivait dans *le Correspondant*, le 10 février 1848 : « Sacrifions nos répugnances et nos ressentiments, pour nous tourner vers cette démocratie, vers ce peuple qui ne nous connaît pas... Passons aux Barbares, et suivons Pie IX. »

LÉON XIII A BAPTISÉ LA DÉMOCRATIE

Le souci de la multitude, l'attachement à la démocratie se font jour de plus en plus tandis que s'écoule le siècle qui devait donner à l'Église et au monde un Léon XIII, véritable flambeau illuminant le ciel de son époque. La démocratie est à l'ordre du jour. « J'étais démocrate par instinct, déclarera Léon Harmel, sous l'inspiration de Léon XIII, je le suis devenu par raison, pour le Christ, et pour le peuple. Ce grand vieillard blanc, si frêle en son corps, si ardent en son âme, m'est apparu comme le voyant de l'avenir. Providentiel pilote de l'humanité en ces temps chaotiques, il a orienté la marche de l'Église vers la démocratie. Il a montré aux catholiques qu'ils avaient tort de la laisser grandir loin d'eux. Il a baptisé cette fille de l'Évangile et il a proclamé que la démocratie chrétienne donnerait à notre patrie un avenir de paix, de prospérité et de bonheur. »

Si l'on peut dire avec Léon Harmel que Léon XIII a baptisé la démocratie pour voir en elle une fille de l'Évangile, il faut ajouter que ce n'est pas sans l'avoir préalablement adjurée de renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres. Répudiant ce qui ressortissait aux erreurs individualistes et libérales et qui ne pouvait donner lieu qu'à une feinte civilisation, il prenait position dès sa première encyclique *Inscrutabili Dei consilio*, le 21 avril 1878: « Il ne faut pas considérer comme une perfection de la vie civile ce qui consiste à mépriser audacieusement tout pouvoir légitime; on ne doit pas saluer du nom de liberté celle qui a pour cortège la propagation effrénée des erreurs, le libre assouvissement des cupidités perverses, l'impunité des crimes et des méfaits, et l'oppression des meilleurs citoyens de toute classe. »

Le Pape qui abordera tous les problèmes sociaux et politiques, dans la mesure où ils se posent sous son pontificat, et qui engagera ses fils à passer à l'action dans ces domaines, prend soin d'enseigner d'abord que l'action n'est féconde qu'appuyée sur une doctrine saine, sur une philosophie servante fidèle de la vérité. Tant de philosophies erronées ont perverti les intelligences et les actions humaines qu'il faut mettre en honneur une philosophie authentiquement chrétienne. C'est l'objet de l'Encyclique *Aeterni Patris* du 4 août 1879.

Et dans tant de documents célèbres qui jalonnent vingt-cinq ans de pontificat, on verra toujours Léon XIII aborder les questions soumises à sa patiente analyse pour les juger à la lumière d'une doctrine exigeante qui décèle les erreurs et rétablit les droits de la vérité.

LES ENSEIGNEMENTS DE LÉON XIII

L'on rédigerait tout un traité de la vie de l'homme en société en utilisant les seules encycliques de Léon XIII. Remarquons bien que, pour Léon XIII, l'homme est par excellence un être social, un être qui doit s'épanouir en communauté, aussi l'envisage-t-il tour à tour dans la société familiale, dans l'association professionnelle, dans la société civile. Et à chaque palier, il formule, à côté de la condamnation des postulants de l'individualisme triomphant, l'enseignement des vrais principes susceptibles de restaurer un ordre social d'autant plus humain qu'il s'inspirera davantage de l'idéal chrétien.

POUR UN ORDRE SOCIAL PLUS CHRÉTIEN ET DONC PLUS HUMAIN

Ainsi en va-t-il pour tout ce qui regarde l'organisation démocratique de la vie politique et sociale. Il n'ignore pas que Rousseau et d'autres sont passés par là et font figure de maîtres incontestés en la matière. Il reprend leurs thèses, les discute, les exécute. Si l'on prétend que la société naît d'un contrat ou d'une contrainte, que le pouvoir vient de la multitude, qu'il y a antagonisme entre liberté et autorité, ou qu'en vertu d'une égalité mal comprise il faille revendiquer un nivellement total qui supprime la diversité des classes et des ordres sociaux, quitte à laisser en face d'un État omnipotent un agrégat informe d'individus égaux, mais impuissants, devant toutes ces prétentions arbitraires et erronées, Léon XIII dresse le splendide rempart de définitions vigoureuses auxquelles, de nos jours encore, on se reporte avec reconnaissance et respect.

Les textes se trouvent successivement dans *Diuturnum*, Encyclique du 29 juin 1881, sur l'organisation des États, *Humanum genus*, Encyclique du 20 avril 1884, sur la franc-maçonnerie et les sociétés secrètes qui ébranlent les fondements des États, *Immortale Dei*, Encyclique du 19 novembre 1885, sur les droits et les devoirs des États en présence des droits de l'Église, *Libertas praestantissimum*, Encyclique du 20 juin 1888, sur les libertés civiles et politiques, *Sapientiae Christianae*, du 10 janvier 1890, sur les droits et les devoirs des citoyens. L'ensemble constitue un corps de doctrine imposant, construction harmonieuse, auquel une *Rerum novarum*, promulguée le 15 mai 1891, s'ajoutera comme un fronton majestueux qui domine tout l'édifice.

Ne perdons pas de vue que *Rerum novarum* est un aboutissant. L'Encyclique sur la condition des ouvriers a été précédée, après *Inscrutabili Dei consilio* du 21 avril 1878, puis *Quod Apostolici* du 28 décembre de la même année, de bien d'autres documents traitant partiellement des problèmes économiques et sociaux relatifs à la condition des ouvriers.

Et disons-nous bien que cet ensemble de textes présentait pour l'époque un faisceau nullement négligeable d'enseignements relatifs à l'organisation démocratique de la vie sociale.

LA DÉMOCRATIE, FORME GOUVERNEMENTALE

Le sujet même de la démocratie, en tant que forme gouvernementale, était lui-même franchement abordé. L'Église

ne boude pas la démocratie, elle redresse, certes, les erreurs sur lesquelles d'aucuns ont voulu la fonder, mais dès lors que l'on tient compte de ses enseignements et de ses conseils, elle n'hésite pas à voir dans la participation de tous à la vie des cités une chose utile et même un devoir. Ainsi s'exprime Léon XIII, dans *Immortale Dei*. Et l'on trouve dans *Libertas* un texte qui rassemble toutes les données du problème :

« Préférer pour l'État une constitution tempérée par l'élément démocratique, n'est pas en soi contre le devoir, à condition qu'on respecte la doctrine catholique sur l'origine et l'exercice du pouvoir public. Des diverses formes de gouvernement, pourvu qu'elles soient en elles-mêmes aptes à procurer le bien des citoyens, l'Église n'en rejette aucune, mais elle veut, et la nature s'accorde avec elle pour l'exiger, que leur institution ne viole le droit de personne et respecte particulièrement les droits de l'Église. C'est louable de prendre part à la gestion des affaires publiques... L'Église approuve que tous unissent leurs efforts pour le bien commun et que chacun, selon son pouvoir, travaille à la défense, à la conservation et à l'accroissement de la chose publique. »

L'ORGANISATION DÉMOCRATIQUE DE LA VIE SOCIALE

Mais outre la forme gouvernementale, Léon XIII envisage encore le caractère démocratique que peuvent revêtir les relations existant naturellement entre les communautés secondaires et entre celles-ci et l'État. Si, par démocratie, on entend l'accession du peuple à l'âge adulte, en vertu de quoi il faut lui reconnaître la capacité de participer au fonctionnement des divers organismes sociaux ou politiques, de « délimiter ses droits et ses devoirs, de se diriger lui-même, de travailler comme il convient à son propre salut », on peut dire que tout cela a été envisagé dans les enseignements de Léon XIII. C'est ce qui ressort de l'importante lettre du Pape au Ministre Général des Frères Mineurs, du 25 novembre 1898, et qui sera magistralement mis au point dans l'Encyclique *Graves de Communi* du 18 janvier 1901. Dès lors se trouve précisé le concept chrétien de la démocratie, à propos du mouvement de la Démocratie chrétienne que l'on ne saurait mentionner ici sans saluer le nom de Mgr Six, qui fut chez nous son promoteur et son animateur. Et si nous demandons à Mgr Six de nous dire comment, à ses yeux, se définit une démocratie vraie, englobant dans son

ensemble l'organisation de la vie sociale, et s'inspirant des principes chrétiens, il nous répondra en nous conduisant aux encycliques pontificales dont se nourrissait sa pensée et dont s'inspirait son action. Mgr Six, citant son ami, le sociologue italien Toniolo, définit donc la démocratie: « *une organisation de la société civile dans laquelle toutes les forces sociales, juridiques et économiques, en possession de leur plein développement hiérarchique, coopèrent au bien commun, dans la proportion propre à chacune d'elles, de manière à aboutir finalement à un surcroît d'avantages pour les classes inférieures* ». Lui-même ajoute: « Le régime démocratique chrétiennement entendu veut une participation réelle du peuple au fonctionnement des organismes sociaux et politiques, sans préjudice de la hiérarchie des classes et des inégalités naturelles, indestructibles et d'ailleurs nécessaires au bien commun. Quand il en est ainsi, tout danger d'anarchie ou de césarisme est écarté, et la dignité de l'homme, restaurée par le christianisme, est relevée et honorée. »

Sans doute, Mgr Six nous rappellerait-il en outre cette parole dite par Léon XIII, peu de mois avant sa mort, au cardinal Oreglia:

« Que personne n'aille prendre ombrage pour le mot démocratie, quand on sait que la chose est bonne. Entendu comme l'entend l'Église, le concept démocratique ne s'accorde pas seulement à merveille avec les dogmes révélés et les croyances religieuses, il faut dire davantage: il est né du christianisme et c'est par le christianisme qu'il s'est développé; c'est la prédication évangélique qui l'a propagé parmi les nations. Athènes et Rome ne l'ont pas connu, sinon après avoir entendu la voix divine qui dit aux hommes: vous êtes tous frères et votre Père céleste est au ciel. »

TROISIÈME PARTIE

Récents enseignements pontificaux

Il est encourageant de voir combien l'Église, toujours proche des réalités, possède le secret de dire les mots qui éclaireront, et cela à l'heure où le monde en a un urgent besoin. Tandis que les années passent, l'attention de l'Église ne se détourne pas des problèmes autour desquels s'engagent non seulement de fiévreux débats, mais encore des luttes sourdes ou avouées, souvent cruelles, dont l'enjeu n'est pas autre chose que la survivance d'une civilisation.

Une première guerre, une seconde guerre, celle-ci volontiers appelée la Croisade des démocraties contre l'envahissement totalitaire: dans l'intervalle de vingt années qui sépare les deux conflits, on entend parler fréquemment d'ordre nouveau, de réformes de structure. Puis c'est le terme de Révolution que prononcent sans se lasser des hommes de toute origine et de tout esprit. Les uns et les autres ont en vue une organisation ou une réorganisation de la vie sociale et politique des peuples dans le sens de la démocratie. Nous avons entendu MacArthur suggérer fortement aux Japonais qu'ils sont démocrates. Ce n'est qu'un exemple en passant, car, de tous côtés, les partis s'agitent, se donnant chacun comme les authentiques représentants et les fidèles défenseurs de la démocratie. Cela crée en réalité une atmosphère de Babel où règne un tohu-bohu souvent incompréhensible, car, ainsi que nous l'avons déjà noté, tous ceux qui parlent de démocratie n'entendent pas dire la même chose.

Et cependant, la voix la plus respectable qui soit a prodigué à maintes reprises, depuis huit ans, l'enseignement le plus substantiel qui ait jamais été donné aux hommes sur l'organisation démocratique de la vie sociale à tous ses degrés. Si nous nous bornons ici à l'enseignement de Pie XII, c'est qu'en toutes occasions, le Pontife glorieusement régnant se réfère volontiers aux leçons de ses prédécesseurs, de Pie XI en particulier, les reprenant telles quelles pour les confirmer et, quand il le faut, leur donnant les prolongements commandés par les circonstances. De l'ensemble des enseignements généraux de Pie XI et de Pie XII, nous voudrions déduire ce qu'il est souhaitable de préconiser en fait d'organisation démocratique de la vie sociale.

Nous avons à considérer successivement la démocratie au point de vue politique, économique et social, et nous n'achèverons pas sans avoir envisagé même le point de vue international.

I. — LE POINT DE VUE POLITIQUE

Demandons-nous premièrement ce que l'Église pense de la démocratie. Il est hors de conteste que l'Église constate avec une compréhension bienveillante et maternelle la tendance des peuples à secouer tout joug totalitaire et dictatorial. Dans le document capital qu'est le Message de Noël 1944, auquel il nous faut accorder longuement notre attention, Pie XII s'exprime ainsi :

« A la lueur sinistre de la guerre qui les emporte, dans la chaleur cuisante de la fournaise où ils se trouvent emprisonnés, les peuples se sont comme réveillés d'une longue torpeur. Ils ont pris en face de l'État, en face des gouvernants, une attitude nouvelle, interrogative, critique, défiante. Instruits par une amère expérience, ils s'opposent avec plus de véhémence aux monopoles d'un pouvoir dictatorial, incontrôlable et intangible, et ils réclament un système de gouvernement qui soit plus compatible avec la dignité et la liberté des citoyens.

« Ces multitudes... ont acquis aujourd'hui l'intime persuasion — auparavant peut-être vague et confuse, mais désormais incoercible — que, si la possibilité de contrôler et de corriger l'activité des pouvoirs publics n'avait pas fait défaut, le monde n'aurait pas été entraîné dans le tourbillon désastreux de la guerre, et qu'afin d'éviter à l'avenir qu'une pareille catastrophe se répète, il faut créer dans le peuple lui-même des garanties efficaces.

« Dans cet état d'esprit, faut-il s'étonner que la tendance démocratique envahisse les peuples et obtienne largement le suffrage et le consentement de ceux qui aspirent à collaborer plus efficacement aux destinées des individus et de la société ? »

VRAIE ET SAINTE DÉMOCRATIE

Partant de cette constatation, le Pape va examiner le problème de la démocratie, eu égard aux circonstances de l'heure présente, et définir les principes selon lesquels « elle doit être réglée pour pouvoir se dire une vraie et saine démocratie ».

Notons qu'en attirant l'attention de l'univers sur la démocratie, le Saint-Père signifie nettement, citant à ce propos l'encyclique *Libertas* de Léon XIII, que « l'Église ne réprouve aucune des formes variées de gouvernement, pourvu qu'elles soient aptes en elles-mêmes à procurer le bien des citoyens ». Ajoutant, pour son compte, qu'en l'espèce « la sollicitude diligente de l'Église ne vas pas tant à la structure et à l'organisation extérieure de la démocratie — qui dépendent des aspirations propres de chaque peuple — qu'à l'homme lui-même qui, loin d'être l'objet et comme un élément passif de la vie sociale, en est au contraire, et doit en être et demeurer le sujet, le fondement et la fin ».

Et il poursuit: « Déclaration faite que la démocratie, entendue dans son sens large, admet des formes diverses et peut se réaliser aussi bien dans des monarchies que dans des républiques, deux questions se présentent à Notre examen:

« 1° Quels doivent être les caractères distinctifs des hommes vivant en démocratie et sous le régime démocratique? 2° Quels sont les caractères distinctifs des hommes qui dans une démocratie détiennent le pouvoir public? »

Pie XII a déjà marqué fortement dans son préambule que la sollicitude diligente de l'Église va directement à l'homme qui doit être et demeurer « le sujet, le fondement et la fin de la vie sociale ». Il commence donc par réclamer pour l'homme, doté des droits de citoyen, la double faculté d'« exprimer son opinion personnelle sur les devoirs et les sacrifices qui lui sont imposés » et de « ne pas être contraint à obéir sans avoir été entendu ».

Cela laisse supposer que l'homme « a conscience de sa propre personnalité, de ses devoirs et de ses droits; la conscience de sa propre liberté se joignant au respect de la liberté et de la dignité des autres ».

MASSE OU PEUPLE ?

Le Pape, ayant rappelé les prérogatives et les devoirs de l'homme, s'empresse d'examiner comment peut se concevoir logiquement le groupement des individus dans un État. La question est de savoir si la société se ramène à « une agglomération amorphe d'individus » sans personnalité, composant une « masse » « en elle-même inerte », sujette « à l'impulsion du dehors, jouet facile entre les mains de quiconque en ex-

ploite les instincts et les impressions, prompte à suivre tour à tour, aujourd'hui ce drapeau et demain cet autre », force — sans doute — mais « force élémentaire », réduite à être « un instrument au service d'un État qui sait habilement en faire usage ». Ou bien, au lieu de cette masse, « multitude amorphe », la société se compose-t-elle d'un « peuple » vivant de sa vie propre, c'est-à-dire « de la plénitude de la vie des hommes qui le composent, dont chacun — à la place et de la manière qui lui sont propres — est une personne, consciente de ses propres responsabilités et de ses propres convictions », un authentique « citoyen, toujours plus en mesure d'avoir une opinion personnelle propre, de l'exprimer, et de la faire valoir d'une manière correspondant au bien commun » ?

Pour trancher ce dilemme — peuple ou masse — Pie XII s'exprime avec netteté :

« La masse, dit-il, est l'ennemie principale de la vraie démocratie et de son idéal de liberté et d'égalité... Quel spectacle offre un État démocratique laissé au caprice arbitraire de la masse?... La liberté, en tant que devoir moral de la personne, se transforme en une prétention tyrannique de donner libre essor aux impulsions et aux appétits humains aux dépens d'autrui. L'égalité dégénère en un nivellement mécanique, en une uniformité sans nuance aucune : sentiment de l'honneur vrai, activité personnelle, respect de la tradition, dignité, tout ce qui, en un mot, donne à la vie sa valeur, s'effondre peu à peu et disparaît. Il n'y a à survivre, d'une part, que les victimes trompées par la fascination apparente de la démocratie que, dans leur ingénuité, elles confondent avec ce qui en est l'esprit, avec la liberté et l'égalité, et, d'autre part, que des profiteurs plus ou moins nombreux ayant su, grâce à la puissance de l'argent ou de l'organisation, s'assurer par-dessus les autres une condition privilégiée et le pouvoir lui-même. »

Tout au contraire, « dans un peuple digne de ce nom le citoyen a conscience de sa propre personnalité, de ses devoirs et de ses droits ; la conscience de sa propre liberté se joint au respect de la liberté et de la dignité des autres. Dans un peuple digne de ce nom, toutes les inégalités, qui dérivent non du libre caprice, mais de la nature même des choses, inégalités de culture, de richesses, de position sociale — sans préjudice, bien entendu, de la justice et de la charité mutuelle — ne sont nullement un obstacle à l'existence et à la prédominance d'un authentique esprit de communauté et de fraternité. Bien au

contraire, loin de nuire aucunement à l'égalité civile, elles lui confèrent son sens légitime, à savoir que chacun a le droit, en face de l'État, de vivre honorablement sa propre vie personnelle, au poste et dans les conditions où l'ont placé les desseins et les dispositions de la Providence ».

Tel est, conclut Pie XII, le tableau de « l'idéal démocratique de liberté et d'égalité dans un peuple gouverné par des mains honnêtes et prévoyantes ».

Tableau idéal ! Que les vues idéales ne nous fassent pas perdre de vue cependant la réalité humaine. Un peuple se compose d'hommes. La démocratie, avons-nous rappelé, exige le maximum de vertu. Dans l'Encyclique *Longinqua Oceani* du 6 janvier 1895, Léon XIII, s'adressant aux évêques d'Amérique, écrivait déjà : « Il est d'une grande importance que les citoyens soient probes et de bonnes mœurs. Dans une nation libre, si la justice n'est pas universellement en honneur, si le peuple n'est pas souvent et soigneusement rappelé à l'observation des préceptes de l'Évangile, la liberté elle-même peut lui être funeste. » Nous savons, en effet, comment la liberté peut tourner à la licence et comment celle-ci fait le lit de l'oppression.

CE QUE LA DÉMOCRATIE RÉCLAME DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

Pie XII se préoccupe donc de rechercher et de fixer les caractères des hommes appelés à jouer un rôle dans l'organisation de la démocratie. Il est essentiel tout d'abord que les hommes à qui est confié un pouvoir possèdent « la claire intelligence des fins assignées par Dieu à toute société humaine, jointe au sentiment profond des sublimes devoirs de l'œuvre sociale ». Ces qualités éminentes sont liées à la conviction « que la dignité de l'homme est la dignité de l'image de Dieu, que la dignité de l'État est la dignité de la communauté morale voulue par Dieu, que la dignité de l'autorité politique est la dignité de sa participation à l'autorité de Dieu ». D'où il suit que si le détenteur de l'autorité « ne voit pas dans sa charge la mission de réaliser l'ordre voulu par Dieu, le danger surgira que l'égoïsme du pouvoir ou des intérêts l'emporte sur les exigences essentielles de la morale politique et sociale, et que les vaines apparences d'une démocratie de pure forme ne servent souvent comme de masque à tout ce qu'il y a en réalité de moins démocratique ».

Que faudra-t-il donc exiger des représentants du peuple ? Le Pape énumère d'abord une suite de qualités indispensables à qui est appelé à assumer de graves obligations dans l'ordre législatif, judiciaire ou exécutif : conscience de sa propre responsabilité, objectivité, impartialité, loyauté, générosité, incorruptibilité. En outre, ajoute-t-il, à côté de l'élévation morale, l'aptitude pratique, la capacité intellectuelle sont exigibles des députés au Parlement. C'est « pour tout peuple de régime démocratique une question de vie ou de mort, de prospérité ou de décadence, d'assainissement ou de perpétuel malaise ».

NÉCESSITÉ D'UNE ÉLITE

Que l'on retienne aussi, pour s'en pénétrer, ce passage consacré à la nécessité d'une élite sans laquelle on ne peut envisager d'action féconde :

« Tout corps législatif doit accueillir dans son sein une élite d'hommes spirituellement éminents et au caractère ferme, qui se considèrent comme les représentants du peuple tout entier, et non pas comme les mandataires d'une foule, aux intérêts particuliers de laquelle sont souvent, hélas ! sacrifiés les vrais besoins et les vraies exigences du bien commun. Une élite d'hommes qui ne soit restreinte à aucune profession ni à aucune condition, mais qui soit l'image de la vie multiple de tout le peuple. Une élite d'hommes de conviction chrétienne solide, de jugement juste et sûr, de sens pratique et équitable, et qui, dans toutes les circonstances, restent conséquents avec eux-mêmes ; des hommes de doctrine claire et saine, aux desseins solides et droits ; avant tout des hommes qui, par l'autorité émanants de leur conscience pure et rayonnant largement autour d'eux, soient capables d'être des guides et des chefs, spécialement dans les temps où les nécessités pressantes surexcitent l'impressionnabilité du peuple et le rendent plus facile à être dévoyé et à s'égarer ; des hommes qui, dans les périodes de transition, généralement travaillées et déchirées par les passions, par les divergences des opinions et par les oppositions de programmes, se sentent doublement tenus de faire circuler dans les veines enfiévrées du peuple et de l'État l'antidote spirituel des vues claires, de la bonté empressée, de la justice également favorable à tous, et la tendance résolue à l'union et à la concorde nationale dans un esprit de sincère fraternité.

« Les peuples dont le tempérament spirituel et moral est suffisamment sain et fécond trouvent en eux-mêmes et peuvent

donner au monde les hérauts et les instruments de la démocratie, qui vivent dans ces dispositions et savent les mettre réellement en pratique. Au contraire, là où manquent ces hommes, d'autres viennent occuper leur place pour faire de l'activité politique l'arène de leur ambition, une course au gain pour eux-mêmes, pour leur caste ou pour leur classe, et c'est ainsi que la chasse aux intérêts particuliers fait perdre de vue et met en péril le vrai bien commun. »

Voilà certes un enseignement qui nous éloigne des verbiages creux et des rodomontades démagogiques aux effets plus retentissants qu'utiles.

L'AUTORITÉ, — SA NÉCESSITÉ, — SES LIMITES

Il est encore une leçon à recueillir des lèvres du Pontife. Pie XII, en effet, ne perd pas de vue qu'une organisation, quelle qu'elle soit, ne peut subsister sans ce principe de coordination et d'unité, doué du pouvoir de décision qu'est l'autorité. S'il faut des hommes qualifiés, s'il faut des élites, c'est pour que l'autorité soit en bonnes mains. Encore faut-il que chacun ait le sens et le respect de l'autorité.

« L'État démocratique, qu'il soit monarchique ou républicain, doit, comme n'importe quelle autre forme de gouvernement, être investi du pouvoir de commander avec une autorité vraie et effective. L'ordre absolu des êtres et des fins, qui montre dans l'homme une personne autonome, c'est-à-dire un sujet de devoirs et de droits inviolables, d'où dérive et où tend sa vie sociale, comprend également l'État comme société nécessaire, revêtue de l'autorité sans laquelle il ne pourrait ni exister ni vivre. Si donc les hommes, en se prévalant de la liberté personnelle, niaient toute dépendance par rapport à une autorité supérieure munie du droit de coercition, ils saperaient par le fait même le fondement de leur propre dignité et liberté, c'est-à-dire cet ordre absolu des êtres et des fins. »

Toutefois en démocratie, comme en tout autre régime, l'autorité ne peut se confondre avec l'arbitraire et il est un absolutisme d'État que les Papes ont plus d'une fois dénoncé et condamné avec vigueur.

« Une saine démocratie, dit Pie XII, fondée sur les principes immuables de la loi naturelle et des vérités révélées, sera résolument contraire à cette corruption qui attribue à la législation de l'État un pouvoir sans frein ni limites, et qui, malgré

de vaines apparences contraires, fait aussi du régime démocratique un pur et simple système d'absolutisme.

« L'absolutisme d'État (qui ne saurait se confondre, comme tel, avec la monarchie absolue, dont il n'est pas question ici) consiste en effet dans le principe erroné que l'autorité de l'État est illimitée, et qu'en face d'elle — même quand elle donne libre cours à ses vues despotiques, en dépassant les frontières du bien et du mal — on n'admet aucun appel à une loi supérieure qui oblige moralement. »

Ce n'était pas la première fois que Pie XII affirmait hautement cette vérité libératrice. Dans son Message de Noël 1941, se plaçant à un point de vue particulier, il avait rappelé l'un des fondements essentiels de l'ordre nouveau à promouvoir :

« Dans le domaine d'un ordre nouveau fondé sur des principes moraux, il n'y a pas place pour l'oppression, ouverte ou sournoise, des particularités culturelles et linguistiques des minorités nationales, pour les entraves et les restrictions imposées à leurs capacités économiques, pour la limitation ou l'abolition de leur fécondité naturelle. Plus l'autorité compétente de l'État respecte consciencieusement les droits des minorités, plus sûrement et efficacement peut-elle exiger de leurs membres l'accomplissement loyal des devoirs civiques imposés aux autres citoyens. »

Cette doctrine rappelle celle de *Summi Pontificatus* où nous entendons condamner l'erreur selon laquelle « le pouvoir civil tend à s'attribuer cette autorité absolue qui n'appartient qu'au Créateur et à se substituer au Tout-Puissant, en élevant l'État ou la collectivité à la dignité de fin ultime de la vie, d'arbitre souverain de l'ordre moral et juridique ».

Grave leçon qui rejoint ce que Pie XI et ses devanciers n'avaient cessé d'inculquer à une époque contaminée par le naturalisme. Qu'on ouvre *Mit brennender Sorge* ou *Divini Redemptoris*, on y trouvera également le rappel des principes de ce droit de nature selon lequel « tout droit positif, de quelque législateur qu'il vienne, peut être apprécié dans son contenu moral et, par là même, dans l'autorité qu'il a d'obliger en conscience » (*Mit brennender Sorge*). Faute de quoi on méconnaît ce « fait fondamental que l'homme, en tant que personne, possède des droits qu'il tient de Dieu et qui doivent demeurer hors de toute atteinte qui tendrait à les nier, à les abolir ou à les négliger » (*Mit brennender Sorge*).

II. — LE POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

L'organisation d'une saine démocratie ne saurait se limiter à l'instauration d'un régime politique. La vie et l'activité humaine se dépensent en d'autres domaines dans lesquels il doit être également donné à l'homme de dire son avis sur tout ce qui le concerne et d'être entendu avant d'être contraint d'obéir. Nous pensons évidemment à l'organisation économique et sociale de la vie moderne qui appelle, elle aussi, une évolution nécessaire dans le sens démocratique. La pièce maîtresse de cet exposé a été jusqu'à présent le Message de Noël 1944. Ce Message ayant clairement défini les conditions d'une saine démocratie et les qualités exigibles des hommes placés en flèche pour l'organisation de la société démocratique, nous en garderons le souvenir présent à l'esprit tandis que nous poursuivrons maintenant notre enquête dans le domaine économique et social. En effet, les principes énoncés tout à l'heure trouvent évidemment leur application, *mutatis mutandis*, quand on passe du plan purement politique au plan économique ou au plan social.

Nul ne peut s'étonner que la préoccupation de Pie XII se concentre de préférence sur la nécessité des réformes à promouvoir dans la situation du monde ouvrier. S'arrêtant à cette perspective, il ne craint pas d'avancer que, pour obtenir des réformes efficaces, « *toute la structure de la société, dans son intégrité et sa complexité, a besoin de redressements et d'améliorations* »

ÉVOLUTION NÉCESSAIRE

C'est ce qu'il déclare dans son discours du 13 juin 1943 aux ouvriers italiens. « Seule une évolution progressive et prudente, courageuse et conforme à la nature, éclairée et guidée par les normes chrétiennes de la justice et de l'équité, peut conduire à la satisfaction des désirs et des besoins honnêtes des travailleurs. »

Voilà donc définis le but à atteindre, les principes à invoquer, la méthode évolutive et non brutalement révolutionnaire à employer. Si l'on veut connaître l'ampleur de l'œuvre à accomplir, Pie XII répond dans son Message de 1941 pour l'anniversaire de *Rerum novarum*, en définissant les principes directeurs relatifs à trois valeurs fondamentales qu'il ne faut pas perdre de vue : *l'usage des biens matériels, le travail, la famille*.

Relativement à *l'économie nationale*, nous retiendrons qu'elle « est le fruit de l'activité d'hommes qui travaillent unis dans

une communauté stable, ne tendant pas à autre chose qu'à assurer sans interruption les conditions matérielles dans lesquelles pourra se développer pleinement la vie individuelle des citoyens ». Cela ne va pas sans une juste distribution. Sinon, « quelle que fût l'opulente abondance des biens disponibles, le peuple n'étant pas appelé à y participer ne serait pas riche, mais pauvre ».

Pour ce qui est du *travail*, nous retiendrons qu'il est personnel et nécessaire ainsi que le rappelle Pie XII d'après *Rerum novarum*, pour ajouter ensuite que « l'homme qui travaille n'est pas un simple serviteur ou fonctionnaire de la communauté. D'où il suit que le devoir et le droit d'organiser le travail du peuple appartiennent avant tout à ceux qui sont immédiatement intéressés: employeurs et ouvriers ».

Pour ce qui est de la *famille*, Pie XII, demeurant dans l'esprit de *Rerum novarum*, affirme « qu'en règle générale, seule la stabilité puisée dans la propriété d'un bien terrien fait de la famille la cellule vitale la plus parfaite et la plus féconde de la société ¹ ».

Ces enseignements trouvent un complément et une confirmation dans le Message de Noël 1942 et dans le très important document daté du 1^{er} septembre 1944, qui est une mise au point vigoureuse au sujet des problèmes de la production.

LE DANGER

Le Pape lie, en particulier, à la question de la propriété privée, la question même de la liberté de l'homme et du maintien, en faveur de celui-ci, « des véritables et hautes valeurs spirituelles ».

Il déclare d'abord, en 1942, que l'Église « ne peut ni ignorer, ni refuser de voir que l'ouvrier dans son effort pour améliorer sa condition se heurte à un système social qui, loin d'être conforme à sa nature, s'oppose à l'ordre établi par Dieu et à la fin qu'il a assignée aux biens de la terre ». Si les règles juridiques positives « veulent contribuer à la pacification de la communauté, elles devront empêcher que l'ouvrier ne soit condamné à une dépendance ou à une servitude économique inconciliable avec son droit de personne ».

« Faute de sentir directement ou indirectement en sûreté leur propre vie, reprend Pie XII le 1^{er} septembre 1944, d'innombrables travailleurs sont tentés de se jeter tête baissée au ser-

1. On se référerait utilement à d'autres documents plus récents, par exemple au discours du 7 septembre 1947 aux hommes de l'Action catholique italienne.

vice de n'importe quel parti politique, de devenir esclaves de quiconque leur promet le pain quotidien avec la garantie, vaille que vaille, de la tranquillité, se fermant ainsi aux aspirations vers une liberté digne de ce nom. L'expérience, ajoute gravement et tristement le Pape, a montré à quelles tyrannies, même à notre époque, l'humanité dans de telles conditions, est capable de se soumettre... En viendra-t-on à se courber sous la dictature d'un clan politique qui, en tant que classe prépondérante, disposera des moyens de production, donc aussi du pain, et, en fin de compte, de la volonté de travail des individus ? »

Sombres perspectives, évidemment ! Mais le danger n'est pas illusoire et l'on doit savoir gré au Souverain Pontife de l'aborder de front. Aussi bien, énoncer et définir les difficultés et leurs conséquences possibles, cela contribue-t-il à amener, par enchaînement, sinon les solutions techniques — l'Église ne descend point sur ce terrain pratique — du moins l'exposé des principes dont devront s'inspirer les reconstruteurs de la Cité et de la Société.

Passant effectivement à des propositions nettement positives, Pie XII — en 1942 d'abord — faisait connaître ses vues lumineuses en ce qui concerne l'amélioration de la classe ouvrière : programme de déprolétarianisation, dont on ne dira pas qu'il n'est pas en même temps un programme du meilleur esprit démocratique.

PROGRAMME DE DÉPROLÉTARIANISATION

Après avoir dit qu'il faut, par tous les moyens possibles, favoriser, dans tous les domaines de l'activité, les formes sociales qui permettent et garantissent l'entière responsabilité personnelle dans l'ordre temporel comme dans l'ordre éternel, le Souverain Pontife s'exprime ainsi :

« Ceux qui connaissent les grandes Encycliques de Nos prédécesseurs et Nos précédents Messages, n'ignorent pas que l'Église n'hésite nullement à tirer de la noblesse morale du travail toutes ses conséquences pratiques et à les appuyer de toute son autorité. Ces conséquences comprennent, outre un *juste salaire* qui suffise aux besoins de l'ouvrier et de sa famille, la conservation et le perfectionnement d'une organisation sociale qui assure une *propriété privée*, fût-elle modeste, à toutes les classes de la population ; qui *favorise l'éducation supérieure* aux enfants des classes ouvrières mieux doués d'intelligence et de bonne volonté ; qui ait soin de promouvoir les activités

pratiques favorables à *l'esprit social*, dans le quartier, le village, la province, le peuple et la nation; qui, atténuant les conflits d'intérêts et de classes, ne laisse pas aux ouvriers l'impression d'être mis en marge de la société, mais leur donne l'expérience réconfortante d'une solidarité vraiment humaine, chrétiennement fraternelle. »

Enfin, le 1^{er} septembre 1944, s'attachant à un point particulièrement précis, le Saint-Père montre comment l'esprit de collaboration et d'association sainement entendu doit inspirer de substantielles réformes de structure sur le plan des entreprises. Il ressort des enseignements pontificaux que la libération vraie et efficace de l'homme et du travailleur engagé dans l'industrie pourra être obtenue dans la mesure où les facteurs de la production pourront se considérer non plus comme des adversaires, mais comme des associés. A ce propos, Pie XI, dans *Quadragesimo anno*, avait *souhaité* l'intervention dans le contrat de salariat d'éléments du contrat de société. Pie XII va plus loin et déclare que « là où la grande exploitation continue de se montrer plus heureusement productive, elle *doit* offrir la possibilité de tempérer le contrat de travail par un contrat de société ». Pie XI, dans *Quadragesimo anno*, montrait que cela n'est pas utopique puisque, disait-il, « c'est ce que l'on a déjà commencé à faire sous des formes variées... les ouvriers et employés (étant) appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion et aux profits qu'elle apporte ».

De telles réformes pour de nouveaux aménagements ne peuvent être envisagées et poursuivies que dans la mesure où s'établit dans la société, entre les différents groupes qui la composent, un climat d'entente et de compréhension. Il appartient en particulier aux associations, et tout spécialement aux syndicats, de réaliser ce climat et de préparer les voies à une organisation sociale pacifique.

DE VRAIS SYNDICATS

Toutefois, que les syndicats veillent bien à ne pas outrepasser ce que Pie XII appelle « les bornes de leur but essentiel: représenter et défendre les libertés des ouvriers dans les contrats de travail ». Pourquoi cette recommandation? Parce qu'il y a un danger. « Dans la sphère de leur mission, le Syndicat exerce naturellement une influence sur la politique et sur l'opinion publique. Mais il ne peut dépasser ces limites sans se causer à lui-même un grave préjudice ».

AVRIL 1948

Et devant les ouvriers italiens à qui s'adressent ces sages avertissements, dans une audience du 11 mars 1945, Pie XII passe à une autre considération d'une portée très actuelle. Il s'agit de maintenir et d'entretenir, au sein des organisations professionnelles elles-mêmes, cet esprit démocratique qui postule pour l'homme le droit de donner son avis sur les questions qui le concernent, et de le donner surtout quand doivent intervenir des décisions importantes où ses intérêts et sa dignité peuvent être en jeu.

« Si jamais, dit donc Pie XII, le syndicat comme tel, en vertu de l'évolution politique et économique, en venait à une sorte de patronage ou droit de disposer librement de l'ouvrier, de ses forces et de ses biens, comme cela arrive ailleurs, le concept même de syndicat, qui est une union en vue de l'aide et de la défense mutuelles, en serait altéré et détruit. »

DÉMOCRATISATION DE L'ÉCONOMIE

Ayant signalé ces deux écueils — intrusion dans des domaines qui ne sont pas ceux des Syndicats et absorption totalitaire des membres des syndicats par les syndicats eux-mêmes —, Pie XII, s'adressant toujours aux ouvriers italiens le 11 mars 1945, élève le débat et définit les objectifs et les tâches de l'avenir.

« Le temps est venu d'abandonner les phrases vides et de penser, avec *Quadragesimo anno*, à une organisation nouvelle des forces productives du peuple. C'est-à-dire qu'il faut qu'au-dessus de la distinction entre employeurs et employés, les hommes sachent voir et reconnaître cette unité plus haute qui lie entre eux tous ceux qui collaborent à la production, c'est-à-dire leur union et leur solidarité dans le devoir qu'ils ont de pourvoir ensemble de façon stable au bien commun et aux besoins de toute la communauté.

« Que cette solidarité s'étende à toutes les branches de la production, qu'elle devienne le fondement d'un ordre économique meilleur, d'une autonomie saine et juste et qu'elle ouvre aux classes laborieuses la voie pour acquérir honnêtement leur part de responsabilité dans la conduite de l'économie nationale. »

Ainsi serait-on en marche vers ce que Pie XII appelle lui-même, dans le même discours, la « démocratisation de l'économie ».

TROIS ÉCUEILS

Toutefois, il faut encore se garer de deux dangers, dit-il : « Le monopole, c'est-à-dire le despotisme économique d'un con-

glomérat anonyme de capital privé, et la force prépondérante de multitudes organisées et prêtes à user de leur puissance au détriment de la justice et du droit d'autrui. »

Il est, en outre, un autre écueil que Pie XII signalait dans la Lettre du 10 janvier 1946 au président des Semaines sociales de France. On se rappelle qu'il mettait en garde contre la reviviscence de « systèmes exacerbés jusqu'aux prétentions totalitaires en tous domaines, sans autre idéal qu'un égoïsme collectif et sans autre expression qu'un étatisme omnipotent, asservissant les individus comme des pions sur l'échiquier politique ou des numéros dans les calculs économiques ». Ce ne sont pas là d'authentiques principes démocratiques.

Le Pape, au contraire, fait appel à l'esprit communautaire de bon aloi qui doit informer les membres de la collectivité nationale pour qu'on y voie prospérer les grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité, dont veulent se réclamer les démocraties modernes.

LE RÔLE DE L'ÉTAT

C'est sur le bénéfice de ces observations que Pie XII dit alors ce qu'il faut penser des nationalisations voulues et réalisées de façon systématique, système auquel il préfère la forme corporative de la vie sociale et spécialement de la vie économique, de beaucoup préférable pour favoriser pratiquement la doctrine chrétienne concernant la personne, la communauté, le travail et la propriété privée.

Une saine conception de la démocratie — qui signifie respect de la dignité de la personne humaine dans le juste usage de la liberté de tous les associés — commande donc de préférence l'organisation, dans le cadre d'un système corporatif, d'associations libres où l'homme, qui a usé de la liberté de les constituer, jouisse encore de la même liberté pour y introduire les règlements et les lois jugés les meilleurs pour l'exercice de l'activité productrice.

N'est-ce pas le lieu de rappeler ce que mentionnait le Message de Noël 1942 à propos de la place déterminée et noble que la raison, éclairée par la foi, attribue aux personnes et aux sociétés particulières ? On retrouve ici l'application de ce « grave principe de philosophie sociale » que Pie XI avait fortement souligné dans *Quadragesimo anno* en des termes qui ont souvent été cités :

« De même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont

capables de s'acquitter de leur propre initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social et non pas de les détruire et de les absorber. »

Pie XII, à Noël 1942, portant son regard plus loin et plus haut, dit à son tour :

« Toute l'activité de l'État, politique ou économique, doit s'ordonner à la réalisation durable du bien commun, c'est-à-dire de ces conditions extérieures nécessaires à l'ensemble des citoyens pour le développement de leurs qualités et de leurs aptitudes, de leur vie matérielle, intellectuelle et religieuse : mais cela, dans la mesure seulement où, d'une part, la famille et les autres organismes auxquels la nature a d'abord confié cette charge n'y suffisent pas, et où, d'autre part, pour la réalisation de ses fins religieuses, la personne humaine n'aurait pas déjà à son service l'Église, cette autre société universelle, établie par la volonté salvifique de Dieu. »

LA LIGNE QU'IL FAUT TENIR

Toutes les préoccupations auxquelles nous avons successivement prêté notre attention demeurent constamment devant les yeux du Saint-Père. Nous en avons la preuve quand nous parcourons l'un de ses plus récents discours, celui de la Saint-Eugène, le 2 juin 1947. Pie XII, parlant tour à tour de la sécurité, de la prospérité, de la liberté, rappelle la doctrine sociale de l'Église, repousse les travestissements des tactiques démagogiques, invite instamment les chrétiens à « collaborer sans réserve », selon « la ligne inflexible des principes chrétiens », à « l'avènement d'un ordre public qui réalise au plus haut point possible une saine économie et la justice sociale ».

Et en des termes qui ne laissent place à aucune équivoque, le Saint-Père déclare avec force : *« Par une disposition de la divine Providence, l'Église catholique a élaboré et promulgué sa doctrine sociale. Elle indique la route à suivre. Aucune crainte de perdre biens ou avantages temporels, d'apparaître moins attachés à la civilisation moderne, moins patriotes ou moins sociaux, ne pourrait autoriser les vrais chrétiens à s'écarter, même d'un seul pas, de ce chemin. »*

III. — LA VIE INTERNATIONALE

Pour être complet, cet exposé aurait dû faire une place à la vie internationale.

L'Église, messagère de la fraternité universelle, dans le respect de la justice et le rayonnement de la charité, est naturellement la source lumineuse où l'humanité trouve à puiser la pureté de l'idéal qui doit animer son effort d'aménagement et de renouvellement des structures politiques et sociales. Nous avons vu comment cet idéal se rencontre dans une démocratie inspirée des principes chrétiens. Ce qui a été dit pour les groupes sociaux, pour les nations, s'adapterait naturellement à l'ordre international.

En fait, les Pontifes eux-mêmes ont indiqué les éléments de solution qui doivent intervenir pour la réorganisation d'un monde international bouleversé par la guerre. Pie XII, soucieux de sauvegarder les droits des nations moins favorisées en face des visées de nations envahissantes, a exprimé dans plus d'un Message les conditions impérieuses selon lesquelles les droits et la souveraineté de chaque nation doivent être respectés, défendus et officiellement reconnus. Il a préconisé dans son Message de 1944: « un organisme ayant pour fonction le maintien de la paix, organisme qui serait investi, par le consentement commun, d'une autorité suprême et qui aurait dans ses attributions d'étouffer dans le germe toute menace d'agression isolée ou collective ». Un tel organisme ne naîtra que d'une collaboration commune à laquelle peuvent et doivent s'atteler ceux que le Pape appelle les « pionniers de la démocratie » convaincus que « l'ordre absolu des êtres et des fins implique, comme exigence morale et comme couronnement du développement social, l'unité du genre humain et de la famille des peuples ».

CONCLUSION

Le temps n'est plus, il est loin déjà, 1825, où un comte de Saint-Simon pouvait écrire en s'adressant au Pape: « Vos devanciers ont suffisamment perfectionné la théorie du christianisme; ils l'ont suffisamment propagée, c'est de l'application de la doctrine qu'il faut vous occuper. Ce véritable christianisme doit rendre les hommes heureux, non seulement dans le ciel, mais sur la terre. Il ne faut pas vous borner à prêcher aux fidèles que les pauvres sont les enfants chéris de Dieu, il faut que vous usiez, franchement et énergiquement, de tous les pouvoirs et

de tous les moyens de l'Église militante, pour améliorer promptement l'état physique et moral de la classe la plus nombreuse. »

Nous croyons avoir montré que les Papes savent toujours parler le langage qui convient à leur temps et qui propose les leçons indispensables pour que, chacun à leur place, les responsables se préoccupent de promouvoir les transformations bienfaisantes dont ont besoin la société en général et le prolétariat en particulier.

Sans doute l'Église catholique, par toute sa doctrine et spécialement par l'enseignement de ses Pontifes, a prêché et prêche encore la bienfaisance, la charité, l'action sociale. Mais nous avons vu qu'aujourd'hui comme hier elle ne recule pas devant les attitudes audacieuses et devant des perspectives d'avant-garde. Mais souvent, quand Rome parle, sa voix n'est pas entendue ou bien l'on s'ingénie à la déformer, à en méconnaître le bien-fondé, quand on ne fait pas tout ce qu'il faut pour l'étouffer. Il est facile alors de dire qu'elle retarde.

Ce fut le drame du passé. Il n'est pas possible, n'est-il pas vrai, que nous acceptions de le renouveler. L'heure est trop grave pour que nous n'accueillions pas les enseignements pontificaux avec respect et docilité, pour les faire passer dans notre activité familiale, sociale, économique et civique.

L'ÉMINENTE DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

Dans certains secteurs de l'opinion, dans certains groupes, dans certaines écoles, on a pu naguère — et parfois s'y prête-t-on encore aujourd'hui — se gausser de ceux qui préconisaient l'émancipation de l'homme fondée sur la dignité éminente de la personne humaine. Ceux qui se permettraient encore de persévérer dans cette attitude grossière n'ont-ils donc pas compris où peut mener la négation de ce principe fondamental de toute vie sociale ? Qu'ils entendent ce qu'en disait Pie XII à Noël 1941 :

La conséquence de la négation de ce principe dans un passé récent — les années qui conduisirent à la guerre — fut « que les rapports mutuels de la vie sociale prirent un caractère purement physique et mécanique. Au mépris de toute réserve, de tous égards raisonnables, l'empire de la contrainte extérieure, le simple fait de la possession du pouvoir se superposèrent aux règles de l'ordre qui doit régir la vie en commun des hommes, règles qui, émanées de Dieu, établissent quelles sont les relations naturelles et surnaturelles qui existent entre le droit et l'amour

envers les individus et la société. La majesté, la dignité de la personne humaine et des sociétés particulières fut blessée, ravivée, supprimée par l'idée de la force qui crée le droit; la propriété privée devint pour les uns un pouvoir dirigé vers l'exploitation du travail d'autrui, chez les autres, elle engendra jalousie, intolérance et haine; et l'organisation qui en résultait se transforma en puissante arme de combat pour faire prévaloir les intérêts de parti. Dans certains pays, une conception athée ou antichrétienne de l'État lia tellement à elle l'individu, de ses vastes tentacules, qu'elle en vint à le priver presque d'indépendance, non moins dans la vie privée que dans la vie publique ».

UN ESPRIT FRANCHEMENT DÉMOCRATIQUE

Pour corriger les terribles conséquences de l'erreur, l'Église prodigue ses directives, ses consignes, ses enseignements. Pour la question qui nous a occupé jusqu'ici, il apparaît nettement qu'une ligne de conduite se dégage: *reconstruire, aménager la société selon un esprit franchement démocratique*. Sans doute faut-il trouver la formule pour associer ces deux ordres de valeur apparemment inconciliables, liberté et autorité, mais ne nous effrayons pas. Cela ne se ramène pas à la quadrature du cercle. Nous dirions plutôt qu'il s'agit d'un parallélogramme de forces dont on connaît les composantes et qu'il suffit par conséquent de résoudre dans l'équilibre et l'harmonie. D'ailleurs, le Pape a dit à ce sujet, à Noël 1944, tout ce qui peut être utile à notre documentation.

En fils soumis de l'Église, sachons donc tendre l'oreille vers Rome pour entendre et accueillir la voix paternelle, si pleine d'autorité, qui nous dispense avec tant de clairvoyance les indispensables leçons de l'heure présente.

ROME A PARLÉ

Oui, tournons-nous vers cette Rome chrétienne que Pie XII lui-même exaltait à Noël 1941 en un langage d'une sublime éloquence:

« O Rome, c'est par le sang du Christ que tu es grande et que tu éclaires même les restes et les ruines de ta grandeur païenne, que tu purifies et consacres les codes de la sagesse juridique des préteurs et des Césars. Tu es mère d'une justice plus haute et plus humaine, qui t'honore, qui honore le lieu où tu sièges et ceux qui t'écoutent.

AVRIL 1948

« Tu es un phare de civilisation, et l'Europe civilisée et le monde te doivent ce qu'il y a de plus sacré et de plus sain, de plus sage et de plus honnête dans tous les peuples, ce qui les exalte et fait la beauté de leur histoire.

« Tu es mère de la charité: tes fastes, tes monuments, tes hospices, tes monastères et tes couvents, tes héros et tes héroïnes, tes voyages et tes missions, tes divers âges et siècles avec leurs écoles et leurs universités, témoignent de ta charité qui embrasse tout, supporte tout, espère tout, entreprend tout pour se faire tout à tous, pour réconforter tous les hommes et les consoler, les guérir et les appeler à la liberté donnée à l'homme par le Christ, les pacifier tous dans cette paix qui rend les peuples frères et fait de tous les hommes, quels que soient les cieux qui les abritent, la langue ou les coutumes qui les distinguent, une seule famille, et du monde une patrie commune. »

De tels accents ne sont pas toujours entendus, de telles leçons demeurent, hélas! incomprises ou tout au moins infructueuses. Inlassablement, alors, le Pape nous rappelle nos responsabilités. Ainsi en est-il encore dans son *Discours au Sacré-Collège*, le 2 juin 1947. Recueillons son appel, et que ce soit sa parole qui ait le dernier mot:

« Plus l'effort des obscures puissances de décomposition, de discorde et de destruction s'étend aujourd'hui sur le monde entier, plus grande doit être l'efficacité de l'action prépondérante des chrétiens, de leur force d'union, d'ordre et de paix.

« Quel vrai catholique pourrait penser se soustraire à un devoir aussi urgent? Appliquez-vous donc tous avec ardeur à cette action: intrépides au milieu des timorés, croyants au milieu des incrédules, confiants au milieu des découragés, aimants au milieu des sceptiques sans amour.

« La tâche qui vous est confiée par la Providence en cette heure cruciale n'est pas de conclure une paix languissante et pusillanime avec le monde, mais d'établir pour le monde une paix vraiment digne, à la face de Dieu et des hommes ¹. »

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, nous avons pu entendre encore les poignants appels du Saint-Père conviant ses fils à l'action dans son *Message de Noël 1947*. (Ce message a paru dans les *Actes Pontificaux* n° 17.)

Nihil obstat: Honorius RAYMOND, S. J., Cens. dioc.

Imprimatur: † J.-C. CHAUMONT, Év. d'Arena, auxiliaire de Montréal

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE — AVRIL 1948

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

- 183-184. *La Paroisse au Canada français* . . . R. P. Adéard Dugré, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique*. . . Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada*. . . R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles*. . . Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité*. . . Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité*. . . R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique au Canada*. . . E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi*. . . Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale*. . . PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins*. . . Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse*. . . S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux*. . . S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche*. . . XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques*. . . XXX
200. *Pour le bon journal*. . . Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *La Sens catholique*. . . E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education*. Esdras Minville
206. *En Russie soviétique*. . . E. S. P.
- 207-208. *Manuel antibolchévique*. . . E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat*. . . Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*. . . S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien*. R. P. Adéard Dugré, S. J.
- 214-215. *L'Etat et le mariage*. . . Juge C. E. Dorion
216. *L'Action sociale des prêtres de Belgique*. . . R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahiers anticommunistes*. . . E. S. P.
219. *Pour la colonisation*. . . E. S. P.
220. *La Rêve communiste*. . . R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix*. . . E. S. P.
225. *La Profession agricole*. . . Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité*. . . R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer*. . . Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma*. . . E. S. P.
- 232-235. *Pour la Restauration sociale au Canada*. . . E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation*. . . Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation*. . . Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*. . . Abbé Philippe Perrier
- 251-252. *Journées anticommunistes — I*. . . E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II*. . . E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada*. . . R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse*. . . E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts*. . . Ligue de la Classocratie
262. *Le Kominlern*. . . Entente Internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei »*. . . S. S. Léon XIII
264. *Allocutions familiales*. . . Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou*. . . E. S. P.
266. *La Crise libératrice*. R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada*. . . R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*. . . En collaboration
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada*. . . Esdras Minville
273. *L'Orientation professionnelle*. . . Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme*. . . E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels*. . . R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste*. . . P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne*. . . Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée*. . . R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Dilecti Redemptoris » et « Mit brennender Sorge »*. . . S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques*. . . Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne*. . . Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique*. . . Abbé L. Beaurgard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique*. . . E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel*. . . Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada*. . . R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural*. . . Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative*. . . P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praeslantissimum »*. . . S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique*. . . Jean Filion
293. *Pour que vive notre français*. . . P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses*. . . R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale*. . . P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français*. . . Olivier Asselin
297. *Pour un ordre nouveau*. . . Mgr Dearnleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste*. Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance*. . . Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises*. . . Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec*. . . Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire*. . . François-Xavier Boudreault
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente*. . . S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle*. Maxim. Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde*. . . E. S. P.
308. *La Paix*. . . S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre*. . . R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus »*. . . S. S. Pie XII
311. *Tempérance*. . . Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative*. . . F.-A. Angers, L.-M. Guin, E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent*. . . Paul-Henri Guimont
314. *Notre retournement économique*. . . R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social*. Evêque américain

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

316. Notre dimanche chrétien. S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. La Samaritanisme moderne ou Service social. R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. Radicalisme moderne. R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. La Jeunesse et l'Action catholique. R. P. Archambault, S. J.
321. La Racisme. R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. Les Jésuites. Jean Guiraud
323. L'Éducation nationale. Abbé P.-Em. Gosselin
324. Les Religieux et l'Action catholique. R. P. Archambault, S. J.
325. La Reconstruction de la France. E. S. P.
326. La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I) S. S. Pie XII
327. La Situation démographique de la France. Georges Pernot
328. La Restauration sociale. Nos Evêques
329. Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II) S. S. Pie XII
330. Causeries sur les encycliques. E. S. P.
331. L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII. R. P. Archambault, S. J.
332. Par delà les guerres. R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. La Restauration de la famille française. E. S. P.
334. La Société contemporaine. Abbé A. Roux
335. L'Ordre nouveau. (Allocutions et lettres — III) S. S. Pie XII
336. L'Action catholique et la politique. Léo Pelland, C. R.
337. La Franc-Maçonnerie. S. S. Léon XIII
338. Charité du Travail. E. S. P.
339. L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières). Abbé Charles-Edouard Bourgeois
341. Providence divine. (Allocutions et lettres — IV) S. S. Pie XII
342. Le Travail féminin et la guerre. E. S. P.
344. Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V) S. S. Pie XII
345. Le Droit de Suffrage. Georges Pelletier
346. L'Expérience communiste sociale en Russie. B. S.
347. L'Organisation corporative au service de la démocratie. Maximilien Caron
348. Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI) S. S. Pie XII
349. Les Associations neutres. Mgr Desranleau
350. Petit Guide moral du législateur. P. Richard Arès, S. J.
351. Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école. J. O. C.
352. Le plus grand péril. R. P. Archambault, S. J.
353. Ce Secrétariat permanent d'Éducation. R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. Message de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII) S. S. Pie XII
355. L'Organisation corporative portugaise. Oliveira Salazar
356. Les Sources de l'Action catholique. R. P. Archambault, S. J.
357. Le Rôle du grand municipal. G.-E. Marquis
358. L'Épargne. J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. Soucis de l'Eglise. (Allocutions et lettres — VIII) S. S. Pie XII
- 360-361. Pour un Ordre meilleur. R. P. Archambault, S. J.
363. Message au monde entier. (Allocutions et lettres — IX) S. S. Pie XII
364. Qui réorganisera l'Europe? Théodore Aubert
365. L'Eglise et le nationalisme. P. R. Arès, S. J.
366. Tout un peuple se dresse... E. S. P.
367. Catéchisme du Cisme — I. R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
368. Ecoles « nationales » R. P. L. C. de Léry, S. J.
369. L'Aide à la Colonisation. En collaboration
370. Le Droit, soutien de l'ordre international. Antonio Perruch
371. Pour restaurer la famille. R. P. Archambault, S. J.
372. Contre la prostitution. E. S. P.
- 373-374. Semaine nationale de la Famille. E. S. P.
375. La Démocratie. (Allocutions et lettres — X) S. S. Pie XII
376. Catéchisme du Cisme — II. (Devoirs de l'lecteur) R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
377. La libération de la classe ouvrière. Paul Baze
378. La Colonisation dans le Québec. E. S. P.
379. Réforme de l'entreprise. Patrons chrétiens
380. La Cité nouvelle. U. E. H.
381. Le vingt-cinquième anniversaire des Semaines sociales du Canada. E. S. P.
383. La Moralité publique. P. Archambault, S. J.
384. La situation du catholicisme au Canada. Mgr Paul Bernier
385. Le Règne social de Jésus-Christ. S. Exc. Mgr Douville
386. Le problème de la nationalisation. PP. Villain et Bigo, S. J.
- 387-388. Notre Jeunesse. S. Exc. Mgr Courchesne
389. Croisade de pureté. Nos Evêques
390. La Vague communiste. E. S. P.
391. La pensée sociale du Canada français. Sœur Marie-Agnès de Rome Gaudreau
392. Le pluralisme syndical. Gaston Tessier et Henri Pauwels
393. Pour la Restauration nationale. Cardinaux et archevêques de France
394. Le problème de la jeunesse. R. P. Archambault, S. J.
395. Nationalisation et Organisation corporative. E. S. P.
396. L'État portugais. Olivier Salazar et S. Em. le cardinal Careja
397. Le Logement populaire. R. P. Archambault, S. J.
398. Questions d'éducation. R. P. Pacifique Émond, O. F. M.
399. Communisme à la conquête du monde. E. S. P.
400. L'Action catholique italienne. S. S. Pie XII
401. Les Mouvements catholiques de jeunesse. R. P. Delcuve, S. J.
402. Catéchisme du Cisme — III (Qualifications de l'élue) R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
403. Jeunesse ouvrière. E. S. P.
404. Logique sociale. S. Exc. Mgr Douville
405. La Coopération. Louis-de-Gonzague Fortin
406. Femme d'habitant 1947. Mme Gaudet-Saint
407. Dirigisme et Corporatisme. Jean Dugas
- 408-409. La pensée sociale du cardinal Villeneuve. R. P. Archambault
410. Le problème de l'Habitation. E. S. P.
411. L'organisation démocratique de la vie sociale. Abbé André Duro

N. B. — Les numéros omis sont épuisés

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.

